

# REGLEMENT DE LA COURSE



## A propos :

Le Préalpes Trail du Mouret (PTDM) est une course pédestre se déroulant en milieu naturel sur 2 parcours de trail à choix qui empruntent majoritairement des sentiers de randonnée une course Hike & Fly mêlant du trail et du vol en parapente ainsi qu'une course d'obstacles Gorilla Challenge réservée aux enfants. Ces courses ont lieu le même jour et permettent ainsi de mettre en relation les passionnés de montagne que sont tous ces compétiteurs. La course Hike & Fly et le Gorilla Challenge font l'objet de règlements séparés.

Une ligne de départ pour tous, un massif pré-alpestre, une vue à couper le souffle (tentez de voir les 7 lacs depuis le sommet du Cousimbert), des parcours de marche variés ainsi que des vols agréables vous attendent dans une ambiance amicale et festive.

## Situation :

Le Mouret et le massif de la Berra:

Départs : Centre sportif du Mouret pour le trail « Classic »  
Centre sportif du Mouret en bus pour le trail « Surprise » et le nordic Walking , le lieu de départ de la course est tenu secret

Décollages parapentes : Sommet du Cousimbert / Sommet de la Berra

Atterrissage parapentes : « La Scierie » / Centre sportif

Arrivées : Centre sportif du Mouret pour toutes les épreuves

## Déplacements en course :

Seuls l'utilisation de vos pieds avec ou sans chaussures sont autorisées.  
Tout autre moyen de transport est exclu

## Raison d'être :

Le but de cet événement est de rassembler des disciplines de course en montagne tels que le trail, le parapente et le nordic walking  
Découvrir, ou re-découvrir les paysages de notre région  
Favoriser le partage des expériences dans une ambiance amicale et festive.

## Dates de manifestation :

Se référer au programme de course disponible sur le site [www.prealpes-trail-du-mouret.ch](http://www.prealpes-trail-du-mouret.ch)

L'organisation se réserve le droit d'annuler la compétition en cas de météo défavorable ou pour toutes autres raisons l'y obligeant.

## 1. Organisation

---

### a. Organisateur et directeur d'épreuve (ci-après DE) :

- Association « Trail Event Le Mouret »
- Comité du « Préalpes trail du Mouret »

## 2. Epreuves

---

- Trail Classic 38 km / 2'150 m de dénivelé (D+/D-)
- Trail Surprise 21 km / 1'100m de dénivelé (D+) et 1'400m de dénivelé (D-)
- Nordic Walking sur le tracé du trail « Surprise » sans chronométrage et sans classement

## 3. Environnement

---

- Le coureur s'engage à suivre le tracé du parcours qu'il aura préalablement étudié.
- Il s'engage à ne jeter aucun détrit (emballages vides, ...) tout au long du parcours et à le rappeler aux coureurs qui auraient oublié cette règle.
- Chaque participant veillera à garder ses distances avec le bétail pouvant se trouver sur le parcours et à bien refermer les barrière/clôtures après son passage.
- Malgré le fait que la course ait lieu à une période moins délicate par rapport aux besoins de tranquillité de la faune sauvage, le coureur veillera néanmoins à limiter toute nuisance sonore
- Il n'est pas autorisé de se faire accompagner par un chien ou tout autre animal, même tenu en laisse, sur le parcours.
- L'utilisation d'une longe ou tout autre moyen servant à relier deux coureurs dans le but de faciliter la progression d'un d'entre eux est interdite.
- L'accompagnement et l'assistance personnelle d'un coureur par toute personne non inscrite est interdite durant toute ou partie du parcours à l'exception des zones de tolérance, soit 100 m en amont et en aval des postes de ravitaillement.
- Bien que l'organisation ait obtenu des autorisations de passage, les participants ne sont en aucun cas prioritaires sur les autres usagers.

# REGLEMENT DE LA COURSE



## 4. Conditions de participation

Chaque participant doit :

- Être majeur
- Être assuré en cas d'accident
- S'équiper au niveau vestimentaire de manière à pouvoir faire face aux conditions météorologiques du jour qu'il se chargera de soigneusement consulter avant le départ.
- Veiller à disposer, au départ de la course ainsi qu'à chaque poste de ravitaillement, de la quantité d'eau et d'aliments ce qui lui est nécessaire pour rallier le point de ravitaillement suivant.
- S'engage à posséder l'entraînement suffisant ainsi qu'à se trouver dans un état de santé lui permettant de participer à l'épreuve choisie
- Tout coureur qui s'éloigne volontairement du chemin balisé n'est plus sous la responsabilité de l'organisation.
- Toute personne ayant quitté la course avant de l'avoir terminée et sans en aviser l'organisation devra assumer les éventuels frais de recherche engendrés par sa disparition.

## 5. Catégories

Catégorie	Année de naissance		Âge		Distance	Départ
21 km - Elite Hommes	1985	2006	18	39	21.0 km	11h27
21 km - Elite Femmes	1985	2006	18	39	21.0 km	11h27
21 km - Senior 1 Hommes	1975	1984	40	49	21.0 km	11h27
21 km - Senior 1 Femmes	1975	1984	40	49	21.0 km	11h27
22 km - Senior 2 Hommes	1924	1974	50	100	21.0 km	11h27
22 km - Senior 2 Femmes	1924	1974	50	100	21.0 km	11h27
38 km - Elite Hommes	1985	2006	18	39	38.6 km	10h38
38 km - Elite Femmes	1985	2006	18	39	38.6 km	10h38
38 km - Senior 1 Hommes	1975	1984	40	49	38.6 km	10h38
38 km - Senior 1 Femmes	1975	1984	40	49	38.6 km	10h38
39 km - Senior 2 Hommes	1924	1974	50	100	38.6 km	10h38
39 km - Senior 2 Femmes	1924	1974	50	100	38.6 km	10h38

# REGLEMENT DE LA COURSE



## 6. Inscriptions

---

### a. Inscriptions :

- Les inscriptions se font via internet en passant par le site internet du [chronométrateur](#) entre le 10 mars 17h24 et le mercredi 04 septembre 2024 à 23h59
- Il est possible de s'inscrire sur place jusqu'à 45 minutes avant le départ sous réserve de place disponible et moyennant une majoration de 10.- resp. 5.- pour le Nordic Walking
- Le nombre maximum de participants est limité
- Le comité d'organisation se réserve le droit d'augmenter ou de diminuer le nombre de places disponibles sans préavis.

### b. Paiements

- Les frais d'inscriptions sont à régler via le site internet du prestataire via les moyens de paiement mis à disposition par ce dernier.
- Les inscriptions sur place le jour de la course sont à régler comptant ou par TWINT

### c. Prestation incluse dans les frais d'inscriptions :

- Accès aux ravitaillements sur le parcours
- 1 bon pour un repas
- Bière / thé du finisher à l'arrivée
- 1 prix souvenir par participants
- 1 prix spécial pour les 3 premiers de chaque catégorie.
- Les participants peuvent commander une médaille (payante) lors de l'inscription en ligne, en cas de quantité de commande insuffisante, l'organisateur se réserve le droit de ne pas remettre de médaille et remboursera le participant comptant à l'arrivée de la course.

### d. Remboursement

En cas d'annulation par le participant

- Plus de 15 jours avant la date de la course : 50% du montant d'inscription sera gardé par l'organisateur comme participation aux frais d'annulation.
- 15 jours ou moins avant la date de la course : la totalité du montant d'inscription sera gardée par l'organisateur comme participation aux frais d'annulation.

En cas d'annulation complète de la course par l'organisateur,

- 50% du montant d'inscription sera gardé comme participation aux frais d'annulation.
- Le dossard peut être reconduit sur l'édition suivante

## 7. Dossards

---

- Les dossards sont remis individuellement à chaque coureur ou éventuellement à une tierce personne sur présentation d'une pièce d'identité officielle avec photo
- Les retraits de dossards peuvent se faire :
  1. Chez un partenaire avant le 7 septembre : se référer au site internet
  2. Sur place le jour même jusqu'à 30 minutes avant le départ
- Chaque coureur doit porter tout au long de la course son dossard de manière visible et dans son intégralité (le nom et le logo des partenaires ne doivent être ni modifiés, ni cachés).

# REGLEMENT DE LA COURSE



## 8. Matériel obligatoire

---

Chaque participant s'engage à amener avec lui le matériel obligatoire suivant :

- Téléphone chargé et allumé avec les numéros d'urgence enregistrés,
- gobelet personnel, pas de distribution de gobelets aux ravitaillements
- réserve liquide de minimum 1 L,
- réserve solide/gel,
- bandage élastique et/ou adhésif de 100 x 6 cm,
- couverture de survie aux dimensions de 210 x 130 cm.

L'organisateur se réserve le droit de pratiquer des contrôles ponctuels de matériel et ou d'identité en cours de journée. Le concurrent contrôlé a l'obligation de s'y soumettre.

Tout concurrent n'ayant pas tout le matériel exigé ou dont l'identité n'a pas pu être confirmée ou qui ne correspond pas à l'inscription, sera exclu de la course sans remboursement

Bâtons

L'utilisation de bâtons est autorisée. Le participant devra les garder tout le long de sa course.

## 9. Horaires

---

- Trail Classic 38 km**
  - Départ 10h38
  - Barrières horaire selon informations sur le site internet minimum 15 jours avant la course
- Trail Surprise 21km Nordic Walking**
  - Départ du transfert vers le lieu de départ 08h15
  - Départ de la course 09h00
  - Barrières horaire selon informations sur le site internet minimum 15 jours avant la course
- Trail Surprise 21km**
  - Départ du transfert vers le lieu de départ 10h40
  - Départ de la course 11h27
  - Barrières horaire selon informations sur le site internet minimum 15 jours avant la course

L'organisateur se réserve le droit de modifier les horaires de course sans préavis, les horaires définitifs doivent être consultés sur le site internet 10 jours avant l'épreuve.

## 10. Classement

---

- Les épreuves de trail 21 km et 38 km seront chronométrées et donneront lieu à un classement en fin d'épreuve ainsi qu'à des podiums récompensant les 3 premiers arrivés de chaque trail et dans chaque catégorie
- Les personnes récompensées devront être physiquement présentes lors de la remise des prix pour recevoir leur prix podium.
- Les horaires pour les remises des prix figurent dans le programme de la journée.
- En cas d'absence non justifiée lors de la remise des prix, la récompense sera remise au vident ensuite.

# REGLEMENT DE LA COURSE



## 11. Sécurité et assistance médicale

---

- En cas d'accident ou de blessure, les concurrents se devront assistance et secours pendant l'épreuve.
- Des équipes de secours assureront la sécurité sanitaire dans l'aire de départ/arrivée ainsi qu'en plusieurs points du parcours.
- Pour des raisons évidentes liées à la topographie, les concurrents en situation de détresse tentent, dans la mesure du possible, de rallier par leur propre moyen un point accessible par les véhicules de sauvetage.
- En cas d'urgence, le numéro de sécurité de l'organisation, inscrit sur le dossard, doit être sollicité afin que les dispositions nécessaires puissent être prises.
- Les secouristes et médecins seront habilités à mettre hors course à n'importe quel moment tout concurrent qu'ils jugeront inapte à continuer l'épreuve.
- Un coureur faisant appel à un médecin ou à un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions.

## 12. Abandon

---

- En cas d'abandon non consécutif à une blessure, le participant devra s'annoncer dans les meilleurs délais au poste de contrôle de la course via le numéro inscrit sur le dossard.
- Le coureur ayant abandonné doit conserver son dossard invalidé et pourra alors regagner l'aire d'arrivée par ses propres moyens ou pourra attendre la fermeture d'un poste pour se faire rapatrier au centre sportif du Mouret par l'organisation dans la mesure des moyens disponibles.
- L'organisation ne prend pas en charge et n'est pas tenue d'organiser le rapatriement des coureurs dont l'état de santé ne nécessite pas d'évacuation

## 13. Disqualification, pénalités et réclamations

---

- Les concurrents refusant de se conformer au règlement seront disqualifiés pour :
  - absence de dossard ou absence totale de matériel obligatoire,
  - non-pointage aux postes de contrôles,
  - tricherie (prise des raccourcis, dopage, falsification de dossard, ...).
- Les concurrents refusant de se conformer au présent règlement seront pénalisés par 15 minutes de temps supplémentaire en cas de
  - pollution ou dégradation volontaire des sites traversés,
  - absence partielle de matériel obligatoire (15 minutes par objet manquant),
  - port de dossard non conforme.
- Tout autre manquement au règlement fera l'objet d'une sanction décidée par le comité d'organisation.
- En plus des contrôles effectués aux postes de secours ou de ravitaillement, des contrôles inopinés pourront être organisés mais leur localisation ne sera pas communiquée par l'organisation.
- Toute réclamation devra être déposée auprès de la direction de course dans les 15 minutes qui suivent l'arrivée du concurrent

## 14. Droit à l'image

---

En s'inscrivant, les compétiteurs autorisent l'organisateur ainsi que tous les tiers autorisés, à capturer et utiliser tous les enregistrements audio, vidéo et les photographies effectués pendant l'évènement.

support sans aucune restriction, dans le temps, pour tout type et quantité et pour tout moyen de distribution, sans que ceci leur ouvre d'autre droit, rémunération ou indemnité

Le Préalpes trail du Mouret ou tous tiers qu'il pourrait autoriser, auront le droit d'utiliser, exploiter, diffuser et reproduire les éléments enregistrés sur tous supports connus ou inconnus tels que la radio, la télévision, le cinéma, internet (...).

De plus le Préalpes trail du Mouret aura le droit d'adapter, d'altérer, interrompre, supprimer, couper ou effectuer toute autre modification dans ou sur ces éléments et d'utiliser ces éléments modifiés sans restriction aucune.

# REGLEMENT DE LA COURSE



## 15. Responsabilités

---

La participation aux épreuves du PTDM se fait sous la seule et entière responsabilité des participants.

Chacun d'entre eux est tenu de s'assurer personnellement pour tous les risques liés à sa participation à la manifestation, risques envers lui-même et envers les tiers (assurance RC, assurance-accident, assurance-dommages, ...)

L'organisation le Préalpes trail du Mouret décline toute responsabilité envers les participants et envers les tiers pour tout dommage pouvant survenir de la participation à la manifestation.

En apposant sa signature au bas du présent règlement ou en acceptant celui-ci par son inscription, le participant exonère l'organisation de toute responsabilité envers lui-même et s'engage à assumer seul toute responsabilité envers les tiers pouvant découler de sa participation et de ses propres faits.

## 16. Droit de reserve

---

Le comité du Préalpes trail du Mouret se réserve le droit de modifier le présent règlement. La version disponible sur le site internet fera foi.

Les bénévoles peuvent transmettre des informations aux concurrents, mais en cas de litige, le règlement fera foi.

Le comité du Préalpes trail du Mouret se réserve le droit de modifier ou de supprimer tout ou partie des tracés de la course en tout temps et sans justification. Les tracés officiels seront disponibles dès 07h00 sur la place de fête et durant toute la journée. En cas de modification des parcours durant la journée, une information sera disponible via les postes de contrôle.

## 17. Consentement

---

Le fait de s'inscrire et de participer à la compétition implique l'acceptation du présent règlement dans son intégralité. Le règlement peut être consulté sur le site internet,